

---

**Nombre de membres Séance du lundi 14 octobre 2019**

**en exercice:** 14

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 10 octobre 2019, s'est réuni sous la présidence de Daniel FROGER

**Présents :** 10

**Sont présents:** Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Gaëtan GAGNANT, Hugues COURTIER, Jean-Christophe ETOILE, Delphine CODRON, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON

**Votants:** 11

**Représentés:** Hervé LEGENDRE

**Excuses:**

**Absents:** Romain COURTIER, Jules CLERGER, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO

**Secrétaire de séance:** Hugues COURTIER

---

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2019**

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2019, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

**Personnel : Création d'un poste d'attaché - DE 2019 024**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial, en raison de l'inscription d'un agent (secrétaire de mairie actuellement rédacteur principal de 1ère classe) sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'attaché territorial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

La création d'un emploi permanent d'attaché territorial, à temps complet.

**Article 2 :**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er novembre 2019

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er novembre 2019

**Article 4 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**Personnel : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR 2019 - DE 2019 025**

Après exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés,

**Accepte** le projet de convention de Mise à disposition de personnel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020.

**Autorise** le Maire à signer cette convention.

### **Travaux : Enfouissement des réseaux rue du puits**

Le Maire rappelle au Conseil que les travaux ont commencé début octobre 2019 pour une durée de 3 mois.

### **Travaux : Développement de la FTTH pour 2020**

Le Maire annonce au Conseil que l'évolution des travaux de la FTTH se déroulent de la manière suivante : la réalisation de tirages de câbles, raccordements et mesures pour la fibre optique du 19 septembre au 20 décembre 2019 et la pose d'une chambre satellite à hauteur du 8 rue Galliéni du 21 octobre au 22 novembre 2019.

### **Travaux : Vidéo-protection**

Madame ÉTOILE annonce que la dernière commission de sécurité de la gendarmerie aura lieu le 6 novembre 2019, que le document pour l'appel d'offre est en cours de réalisation. Il faut préparer notre dossier de demande de subvention DETR pour le 29 novembre 2019.

### **Travaux : Installation de miroirs rue Aubry et route d'Iverny**

Le Maire informe le Conseil que la subvention "amendes de police" s'élève à 351 €. Deux miroirs et un panneau stop ont été commandés pour la somme de 2 246, 40 € TTC.

### **Travaux : École**

Le Maire informe le Conseil que les travaux concernant l'école ont été effectués pendant les vacances. La réfection des WC, l'éclairage du dortoir et de la classe du rez-de-chaussée ainsi que l'installation de prises électriques dans le dortoir ont été réalisés.

### **Cimetière : reprises des concessions**

Le Maire informe le Conseil que la subvention DETR 2019 a été refusée. Que devenir de la reprises des concessions ? Après délibération des membres du Conseil, il faudra prendre contact auprès des pompes funèbres OGF pour confirmer le devis pour 10 reprises de concessions au lieu de 20.

### **Urbanisme : PLU**

Le Maire informe le Conseil du déroulé du dossier du PLU : l'enquête publique a eu lieu, les réponses aux PPAC ont été faites, la commission PLU s'est réunie le 30 septembre 2019, la commune a reçu le compte-rendu de la réunion entre le commissaire enquêteur, le Maire et son-adjoint puis une demande par mail a été adressée au cabinet instructeur pour rectifier une formulation erronée dans l'OAP (Orientation d'aménagement et programmation) et la suppression de la réserve communale concernant la déviation de la départementale.

### **Subvention du Département : FER**

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la subvention départementale des fonds d'équipement rural, le département a attribué la somme de 13 202,29 € pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques de la rue neuve.

### **SDESM : Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes de levés topographiques et de géo-détection des réseaux (investations complémentaires) - DE 2019 023**

**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Villeroy d'adhérer à un groupement de commandes de levés topographiques et de géo-détection des réseaux (investations complémentaires),

**Considérant** que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) et le Syndicat des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Les membres du conseil municipal, présents ou représentés, délibèrent à l'**unanimité** :

**ARTICLE 1** : Approuve la convention constitutive du groupement de commande de levés topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires),

**ARTICLE 2** : Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

### **SMAEP : fusion du SMAEP et du SIPAEP - DE 2019 026**

Après exposé du Maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** des membres présents ou représentés la fusion du SMAEP de la Thérouranne et du SIPAEP Marne et Morin.

### **Syndicat de ru de Rutel**

Le Maire informe de la modification des statuts du syndicat.

### **Questions diverses**

Le Maire informe le Conseil :

- Les enfants du RPI vont depuis le mois de septembre à la cantine de Monthyon et que tout se passe apparemment bien.
- Depuis la rentrée scolaire, les enfants de 6e vont au collège de St Mard et qu'il n'y a aucun problème de transports scolaires.

La séance est levée à 23h00.